

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 006-5549/19/BM**

#### **■ Vente d'un terrain sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence à la société FB Agencement - Prorogation des délais de réitération par acte authentique**

**MET 19/10239/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La société FB Agencement, actuellement installée à Eguilles, est spécialisée dans l'agencement de magasins. Cette entreprise au chiffre d'affaires de 3 millions d'euros hors taxes, emploie actuellement 4 salariés.

Afin de faire face à une forte croissance de son activité et à un manque de foncier sur le territoire, FB Agencement souhaite s'installer à Salon-de-Provence. Le terrain proposé est situé en façade autoroutière, offre une belle visibilité à cette entreprise en pleine expansion et lui permet de poursuivre son développement.

Par délibération ECO 028-2462/17/BM du 19 octobre 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la vente des lots 14 et 15 d'une surface de 3 608 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrales Section CW n° 1326, et n° 1327 sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence, à la société FB Agencement au prix unitaire de 85 euros hors taxes le m<sup>2</sup>.

Le projet consiste dans la construction d'un bâtiment d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup> environ comprenant 800 m<sup>2</sup> de dépôt, un atelier et des bureaux

Or la signature de l'acte de vente a été retardée et n'a pu être réalisée dans les délais impartis.

Signé le 28 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019

L'entreprise étant toujours favorable à l'acquisition du terrain précité, il convient de proroger la date de réalisation de la vente et de confirmer la volonté commune des parties de procéder à la vente au plus tard le 31 janvier 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Bureau de la Métropole ECO 028-2462/17/BM du 19 octobre 2017 portant vente d'un terrain sus l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence à la société FB Agencement ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 18 mars 2019 ;

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La commune intention des parties de finaliser cette vente.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la prorogation au 31 janvier 2020 de la réitération par acte authentique de la vente des lots 14 et 15 d'une surface de 3 608 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrales Section CW n° 1326, et n° 1327 sur l'extension du parc d'activités de la Gandonne à Salon-de-Provence, à la société FB Agencement au prix unitaire de 85 euros hors taxes le m<sup>2</sup>.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout acte et à prendre toutes dispositions y concourant .

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

**Signé le 28 Mars 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019**